

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Barret, 8 juillet 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Barret](#)[] est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation1 p. (200r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Barret, 8 juillet 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34072>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 juillet 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Barret](#)

Lieu de destination 9, rue Myrha, Paris

Description

Résumé Godin explique à Barret qu'il est forcé de retardé son voyage à Paris pour arrêter le choix d'un candidat à l'emploi de comptable des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Il indique à Barret qu'un obstacle s'oppose au choix de sa candidature : Barret veut des conventions écrites alors que Godin considère que la meilleure garantie de durée d'un emploi est la satisfaction réciproque de l'employé et du chef d'établissement. Il lui explique que le candidat doit fixer lui-même le montant des émoluments auxquels il prétend. Il lui demande comment il conçoit son installation à Guise et ce que pourrait être son action sur l'organisation du contrôle et de la comptabilité des manutentions de la vaste cité ouvrière qu'il a érigée.

Notes Lieu de destination : d'après la lettre de Godin à monsieur Pernet-Vallier du 13 juillet 1861.

Mots-clés

[Emploi, Familistère, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Barret

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Employé/Employée

Biographie Candidat à l'emploi d'économie du Familistère de Guise en juillet 1861.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 6 juillet 1868 20^e

Monsieur Barret

je fais une réponse à votre lettre du
premier instant que je reçois par vous faire
de dire dans par suite de votre apparten-
tance à l'opége que je fais faire à Paris pour
me faire défrayerement être sur les conditions
qui se proposent pour l'emploi que je offre
un obstacle apposé à ce que je voulais faire
vous que je devais prendre à comme vous
me le dites vous voudrez les conditions érites
la meilleure garantie et duré de l'emploi est
à mes yeux dans la satisfaction rigoureuse de
l'emploi et du dépôt défrayement en libres
de toute autre condition ne peut obstruer
quand à la qualité des immeubles
à la laisser à déterminer par ce qui
empêche l'emploi vous pourriez donc me dire
de maintenant une question dont je suis
si ma maison vous inspire assez de confiance
pour ne faire autre condition obligatoire pour
vous ni pour moi.

mais un point sur l'quel, c'est dans ce que j'aurai
aller plus avant dans ce pour parler à faire
que vous portez votre examen, non sur la
manière dont vous voudrez cette installation
à faire et faire à votre action sur
l'organisation de votre et de la comptabilité
des manutentions de la ville être entière que
je fait régler

Veuillez agacer espérer mes vœux

Gedenk